

Communiqué de presse du 22 septembre 2015

## Un diplôme fédéral pour les thérapeutes complémentaires

**Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le 9 septembre 2015 l'examen professionnel supérieur pour les thérapeutes complémentaires. Avec ses quelque 12'000 praticiennes et praticiens en Suisse, la thérapie complémentaire accède ainsi, grâce à la création du titre reconnu et protégé de «thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral», à un statut unique dans toute l'Europe.**

En septembre 2015, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le règlement concernant l'examen professionnel supérieur (EPS), ce après un processus de réglementation qui aura duré plus de 15 ans. Le nouveau profil professionnel fédéral et l'examen professionnel supérieur ont été élaborés par l'Organisation du monde du travail Thérapie complémentaire OrTra TC ([www.oda-kt.ch](http://www.oda-kt.ch)). Cette dernière, qui groupe un grand nombre d'associations du domaine de la thérapie complémentaire, a, sous la houlette du SEFRI, élaboré le règlement d'examen, mettant ainsi un terme au mandat confié aux autorités par le peuple suisse lors de la votation populaire sur la médecine complémentaire, votation qui remonte à 2009.

La notion de thérapie complémentaire subsume différentes méthodes qui, en Suisse, fournissent une contribution importante à la couverture sanitaire. Figurent actuellement parmi les méthodes de la thérapie complémentaire l'ayurveda, la thérapie craniosacrale, l'eutonnie, le shiatsu, le yoga, l'acupuncture, la technique Alexander, la thérapie APM, la thérapie par la respiration, l'eurythmie thérapeutique, la polarity, le rebalancing, l'intégration structurelle et d'autres méthodes seront intégrées prochainement dans le règlement d'examen ou en sont encore au stade de la procédure de reconnaissance de l'OrTra Thérapie complémentaire.

Les méthodes de la Thérapie complémentaire ont été développées sur la base d'expériences nombreuses et variées concernant l'émergence de la santé et de la maladie. Ce savoir est transmis depuis des siècles, voire même depuis des millénaires, et est croisé avec les connaissances scientifiques les plus récentes. Toutes les méthodes de la thérapie complémentaire prennent le corps, son expression et son vécu comme point de départ et visent à renforcer l'autorégulation et les processus de guérison qui y sont liés. Les thérapeutes promeuvent globalement la guérison des individus qui souffrent de troubles et de maladies ou leur réadaptation, ce en utilisant des moyens spécifiques aux diverses méthodes, à savoir le toucher, le mouvement, la respiration et l'énergie combinées avec des consignes et un dialogue. L'utilisation d'appareils techniques, la remise ou l'administration de produits thérapeutiques ou encore l'application de mesures qui blessent la peau ne font pas partie du domaine de compétence des thérapeutes complémentaires.

Le nouveau diplôme fédéral garantit un niveau de formation uniforme ainsi qu'une qualité de formation élevée. Les praticiennes et les praticiens expérimentés dans une méthode reconnue peuvent demander dès maintenant le certificat de branche via une procédure d'équivalence, certificat qui est une condition d'admission à l'examen professionnel supérieur (EPS). Les formations accréditées par l'OrTra TC, qui couvrent le catalogue de compétences du profil professionnel et qui peuvent être sanctionnées avec le certificat de branche, commenceront au printemps 2016. Le premier EPS sera organisé en mai 2016.

Avec l'approbation du règlement d'examen pour les naturopathes, prononcée en avril 2015, voilà donc remplie une exigence clé concernant l'article constitutionnel 118a Thérapie complémentaire, à savoir la création d'un diplôme national pour les professions non médicales de la thérapie complémentaire.

### Contact et renseignements:

Dr Christoph Meier, directeur OrTra TC, 079 3661263; [christoph.meier@oda-kt.ch](mailto:christoph.meier@oda-kt.ch)